

Communication N° 02 - 2013 **au Conseil communal**

Séance du 20 mars 2013

**Avenue de Villardin
Chemin de Pallin
Mise en séparatif et renouvellement des conduites
industrielles**

Ouverture et modification de comptes de crédit d'études

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le plan des investissements 2012-2016 prévoit un certain nombre de travaux urgents de renouvellement des conduites industrielles et de modernisation des infrastructures, notamment à l'av. de Villardin et au ch. de Pallin.

Afin d'élaborer les préavis relatifs à ces chantiers et d'assurer un déroulement aussi efficace que possible de ces travaux, un certain nombre d'investigations et d'études préalables doivent être menées.

Il s'agit notamment de déterminer l'état de conformité des installations privées, raccordées aux parties du réseau d'assainissement qui seront mises en séparatif ou modernisées dans le cadre de ces chantiers.

Pour réaliser ces contrôles et ces études préalables, la Municipalité prévoit de mandater des entreprises et des bureaux spécialisés.

Ainsi, la présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité :

- de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 85'000.00 afin de financer des contrôles et des études de conformité d'installations privées d'évacuation des eaux, en vue des travaux de modernisation des réseaux urgents à réaliser à l'av. de Villardin ;
- de porter de CHF 45'000.00 à CHF 95'000.00 le compte de crédit d'études déjà ouvert pour la réalisation des travaux de modernisation des réseaux sis au ch. de Pallin (cf. communication n° 26-2012 au Conseil communal), ceci afin de financer des contrôles et des études de conformité d'installations privées d'évacuation des eaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 20 mars 2013